

Règlement de La Déferlante Nogentaise 2019

Article 1 : organisateur

Association loi 1901, la coopérative scolaire organise sur la commune de Nogent l'Artaud, le samedi 15 /06/2019 la 1^{ère} édition de La Déferlante Nogentaise.
Le rendez-vous de l'épreuve se situe au lieu dit : l'ERMITAGE.

L'adresse exacte est la suivante :

Chemin de l'Ermitage
02310 NOGENT l'ARTAUD

Ce lieu est le point de départ et d'arrivée des trois épreuves. Vous pourrez aussi vous y restaurer.

Article 2 : définition de l'épreuve

La Déferlante Nogentaise est une manifestation sportive course/randonnée qui se décline sur trois épreuves :

- Rando-Trail de 5 Km,
- Rando-Trail de 10 km,
- Rallye-Photos familial pour les enfants et les parents.

Les parcours peuvent être modifiés en cas d'événements importants touchant au terrain, à la météo ou à des problèmes de sécurité.

Article 3 : condition d'admission des concurrents

Les épreuves sont ouvertes aux adultes hommes et femmes licenciés ou non licenciés.

Pour les mineurs l'autorisation parentale dûment complétée est obligatoire ainsi qu'**un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition** daté de moins d'un an au 15/06/2019 ou copie de la licence FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

Pour les adultes, chaque participant déclare s'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient le concerner et, en conséquence, décharge l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant ou après l'épreuve.

Article 4 : Tarifs

Le prix d'engagement individuel est fixé :

	Avant le 07 juin 2019	Sur place
Rallye- photos	2€	3€
Rando-trail 5 Km	3€	4€
Rando-trail 10Km	5€	6€

Tout engagement sera ferme et définitif, et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

Article 5 : Comment s'inscrire ?

AVANT LE 07/06/2019 :

Bulletin d'inscription et autorisation parentale à imprimer via le site de la coopérative scolaire : <https://parentsnogent.wixsite.com/lesbrelandiers> et à nous faire parvenir:

- par voie postale à l'adresse suivante :

Ecole des Brelandiers
27, Rue Ernest Vallée
02310 Nogent-l'Artaud

- en déposant directement les documents dans une enveloppe bien fermée dans la boîte aux lettres de l'école à cette même adresse

SUR PLACE LE 15/06/2019 :

Dans la limite des places disponibles : 150 entre les deux Rando-Trails

L'inscription n'est définitive et validée que lorsque l'ensemble des documents a été reçu et validé. (paiement, bulletin d'inscription, autorisation parentale et certificat médical ou licence valide pour les mineurs).

Article 6 : Effectif limité

Le nombre de participant pouvant participer sera de 150 maximum entre les deux Rando-Trails

Article 7 : Ravitaillement

Trail 5 Km : Aucun ravitaillement ne sera disposé sur le parcours.

Trail 10-Km : Un ravitaillement à mi-parcours (5ème Km).

A l'arrivée, un ravitaillement final attend tous les participants.

Veillez au respect de l'environnement en pensant à jeter vos emballages dans les poubelles mises à votre disposition sur le site.

Article 8 : Balisage

Les organisateurs prévoient de mettre en place les indications nécessaires pour permettre aux participants de suivre correctement les parcours : Flèches directionnelles en forêt, rubalise ...

Article 9 : Récompenses

Aucun classement ne sera réalisé (donc pas de chrono) et aucune récompense souvenir ne sera systématiquement offerte.

Diplôme à chaque enfant participant au Rallye-photos.

Remise de prix par tirage au sort après les épreuves.

Article 10 : Abandon

En cas d'abandon, le participant doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche.

Article 11 : Sécurité et assistance médicale

La sécurité sera assurée par un réseau de postes de signaleurs facilement identifiable au moyen d'un baudrier, et d'une équipe de secouristes à l'arrivée.

Chacun s'engage à apporter son aide et à alerter l'organisation de tout incident et toute difficulté rencontrée par d'autres participants pendant l'épreuve.

L'équipe médicale sera habilitée à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Les participants autorisent le service médical à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident.

Des serre-files garantissent la fermeture de la course derrière les participants.

Article 12 : Assurance et responsabilité

L'épreuve est couverte par une Responsabilité Civile Temporaire souscrite par la coopérative scolaire.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les coureurs participent à la compétition sous leur entière responsabilité.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé. Une bonne condition physique et un entraînement adapté sont nécessaires pour ce genre d'effort.

La responsabilité de la coopérative scolaire sera dégagée dès l'abandon constaté ou la disqualification.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation.

Article 13 : Modification du parcours

Pour des raisons de sécurité et/ou de mauvaises conditions météorologiques, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours voir d'arrêter ou d'annuler l'épreuve.

Article 14 : Conditions générales

Tous les concurrents de La Déferlante Nogentaise s'engagent à respecter ces règlements par leur seule inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs de tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve découlant du non-respect de ces règlements.

En souscrivant son engagement dans une des épreuves, tout concurrent autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits (partenaires et médias) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître.

Les animaux ne sont pas acceptés.

Les casques audios sont interdits ainsi que tout matériel produisant des nuisances sonores.

Article 15: Cas de force majeure

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription pourra être effectué et aucune indemnité perçue.

Nous vous souhaitons un bon divertissement et bonne course!